

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/275  Paraphe : FS
<b>RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2019/108</b>	

**Nombres de membres :** Le seize octobre deux mille dix-neuf, le Conseil  
**En exercice :** 124 Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence  
**Présents :** 75 de M. Francis SIGNORET.  
**Votants :** 84  
**POUR :** 84 (100 %) **Date de la convocation :** 08/10/2019  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTION :** 0 M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, ROGER Magali, THOMAS Andrée et MM ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean Pierre, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Laurent, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MELIN Pascale, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, MOUTON Francis, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, POUCKET Éric, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN STECKELMAN Gérard.

**Représentés :** Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, Mme PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. DEMISSY Pierre donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu, M. HANNEQUIN Laurent donne pouvoir de vote à M. MOUTON Francis, M. JUILLET Bruno donne pouvoir de vote à M. THIERION Vincent, M. MASON Jean Philippe donne pouvoir de vote à M. BROYEZ Jean, M. OUDIN Denis donne pouvoir de vote à M. COLSON Dominique, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis.

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2013/42 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
RECOURS A UN CONTRACTUEL**

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2013/42 du Conseil communautaire créant un emploi permanent d'attaché territorial lié à la direction administrative à temps complet, et prévoyant que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/84.

Considérant les besoins de continuité du service et la nature des fonctions, à savoir Direction du service mutualisé Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de modifier les conditions de recours aux contractuels inscrits dans la délibération n°DC2013/42 susvisée :

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de modifier les conditions de recours aux contractuels mentionnées dans la délibération n°DC2013/42 du Conseil communautaire du 27/05/2013 comme suit :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi »

- Charge le Président de l'application de cette décision.

Le Président,

Francis SIGNORET

